



BULLETIN D'ADHESION
ou de
RENOUVELLEMENT D'ADHESION

DONS déductibles des impôts

SAISON 2017

ADHESION ou RENOUVELLEMENT D'ADHESION

A retourner ou à remettre accompagné d'un chèque de **10€** par personne à l'ordre de :

Festival de Musique de Pontlevoy

Mairie de Pontlevoy – 2 rue du Colonel Filloux – 41400 Pontlevoy

Nom Prénom

Adresse

N° de téléphone Courriel

Pour mémoire les statuts de l'association prévoient un délai de 6 mois d'adhésion avant de pouvoir participer à un vote en assemblée générale.

DONS

Vous pouvez, si vous le souhaitez, participer au financement de l'association par le biais d'un don (à partir de 20€). Association type « loi de 1901 », vos dons sont déductibles à 66% de vos impôts si vous êtes un particulier, à 60% si vous êtes une entreprise.

Un CERFA de déduction fiscale vous sera envoyé un mois après votre versement.

Pour mémoire, adhésion et don vous permettent de réserver vos places 1 mois avant la date officielle de l'ouverture de la billetterie et de recevoir des informations privilégiées.